

roient contribué le plus ; elles seroient plutôt pour celui qui auroit en main le gouvernail de la grande machine ; la Maison d'Autriche n'étant pas dans l'usage de partager avec ses meilleurs amis , ni avec ses Alliez le profit des conquêtes ; Elle est accoutumée au contraire depuis plus de deux siècles de leur laisser la seule gloire d'avoir contribué à son agrandissement. On apprendra bientôt si ces conjectures sont bien ou mal fondées.

On apprend d'Utrecht que le sixième Mai on y fit l'échange des Ratifications du Traité avec Mr. le Duc de Savoye : le 10. on échangea celles de la Grande Bretagne : le onze celles du Roi de Prusse , & le 12. celles avec la Republique d'Hollande. Le mois prochain nous parlerons plus au long de plusieurs de ces Traitez ; ils n'ont commencé à paroître en Hollande que le 15. Mai ; voici quelques circonstances de celui de la paix entre la France & les Etats Généraux : que tous les prisonniers de part & d'autre seront rendus sans rançon en payant les dettes qu'ils peuvent avoir contractées : que le Roi de Prusse aura en Souveraineté tout ce qu'il possède dans le haut quartier de Gueldre , dont la Ville Capitale de ce nom est du nombre. Qu'on érigera en Souveraineté une Terre de 30. mille Écus de rente annuelle dans le Duché de Limbourg, ou dans celui de Luxembourg, pour la Princesse des Ursins & ses heritiers. Que les Hollandois auront Garnison à leur fraiz dans Huy & Citadelle de Liege : qu'ils auront aussi la garde (pour la Maison d'Autriche) de tous les Pais-Bas Espagnols, de  
Tour-